



Municipalité Sainte-Monique
247, rue Principale
Sainte-Monique
(Québec) J0G 1N0

**Extrait de procès-verbal
de la séance extraordinaire
tenue le 29-12-2021**

Sont présents :

Madame Denise Gendron
Madame Marthe Tétreault
Madame Nathalie Chapdelaine
Madame Moïra Trudelle
Monsieur Michel Veilleux
Monsieur Gilles Montembeault

mairesse
conseillère siège numéro 1
conseillère siège numéro 2
conseiller siège numéro 3
conseiller siège numéro 4
conseiller siège numéro 6

Est absente :

Madame Marylène Gauthier

conseillère siège numéro 5

Tous les membres présents forment quorum sous la présidence de madame Denise Gendron mairesse.

REGLEMENT 01-2022 PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

2022-2023-2024

RÉSOLUTION 2021-12-262

CONSIDÉRANT QUE la Loi demande qu'un plan triennal d'immobilisations soit adopté chaque année, avant le 31 décembre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter son plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et le dépôt a été donné à la séance extraordinaire du 16-12-2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de plan triennal a été présenté lors de la séance extraordinaire du 16-12-2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public concernant le règlement numéro 01-2022 a été donné le 17 décembre 2021;



Municipalité Sainte-Monique
247, rue Principale
Sainte-Monique
(Québec) J0G 1N0

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Chapdelaine et appuyé par madame Moïra Trudelle, le règlement 01-2022 est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme, ce 29 décembre 2021

Sylvie Charbonneau

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Avis de motion le 16 décembre 2021
Projet règlement dépôt le 16 décembre 2021
Avis public le 17 décembre 2021
Adoption le 29 décembre 2021
Affiché le 17 décembre 2021
En vigueur le 1 janvier 2022